
L'APTS se réjouit de l'entente sectorielle obtenue pour ses 27 000 membres

Longueuil, le 18 juin 2010 – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a conclu une entente de principe sur les matières sectorielles avec le comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux. Cette entente de principe sera présentée au conseil général de l'APTS le 21 juin prochain.

Pour la présidente de la plus importante organisation syndicale représentant le personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux, Dominique Verreault, « cette entente répond aux principaux objectifs que nous nous étions fixés au départ, notamment en matière d'attraction et de rétention du personnel. En effet, cette entente contribuera non seulement à diminuer l'hémorragie de personnel spécialisé vers les agences privées mais aussi à attirer une relève. Au bout du compte, c'est la population qui est la grande gagnante de cette entente car en améliorant les conditions de travail du personnel, on améliore les services du réseau public de santé dans son ensemble ».

Parmi les mesures contenues dans cette entente de principe qui viendront améliorer l'attraction et la rétention du personnel, citons :

- une bonification appréciable des primes pour les quarts de travail de soir ou de nuit;
- des mesures destinées spécifiquement au personnel professionnel et technique des régions éloignées que sont l'Abitibi, la Côte-Nord et la Gaspésie;
- des mesures pour réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante et aux heures supplémentaires obligatoires;
- une prime pour le personnel professionnel qui exerce en soins critiques;
- des mesures pour contrer la surcharge de travail;
- des mesures favorisant l'encadrement professionnel du personnel moins expérimenté;
- une augmentation de la contribution de l'employeur au régime d'assurance collective;
- une correction de la rémunération des techniciens en génie biomédical et des techniciens en hygiène du travail, traités de façon inéquitable jusqu'ici.

Bien entendu, ce lot de dispositions ne réglera pas l'entièreté des problèmes qui affligent le système de santé. Toutefois, le gouvernement s'est engagé à convenir avec la partie syndicale de mesures qui amélioreront grandement l'état du réseau, notamment en matière de conciliation travail-famille, l'une des préoccupations majeures de l'APTS.

Par ailleurs, les questions relatives à la retraite, aux droits parentaux et aux salaires restent encore à régler à la table intersectorielle.

À propos de l'APTS

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 27 000 personnes, occupant des postes professionnels et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux dont les technologistes médicales, des technologues en radiologie, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des thérapeutes en réadaptation physique, des travailleurs sociaux, des psychologues, des techniciennes en diététique et des diététistes.

L'APTS est membre du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), un regroupement de 265 000 personnes syndiquées des secteurs public et parapublic lui-même partie prenante du Front commun de 475 000 personnes qui mène actuellement les négociations pour le renouvellement de leurs conventions collectives.

- 30 -

Pour renseignements :
Francis Boucher, conseiller en communication
Téléphone : 514.609.2906 (cell.)